

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CHANES
Séance du 02 avril 2024

Membres

En exercice : 13
Présents : 10
Votants: 10
Pour: 10
Contre: 0
Abstentions : 0

Date de convocation :
28 mars 2024
Date d'affichage:
28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux avril à 19 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Gilbert GUILLOUX

Présents : Philippe GENETIER, Dominique DEBAUX, Gilbert GUILLOUX, Anthony ALVES DA COSTA, Angélo CARINGI, Marie-Agnès FERNANDEZ, Ingrid LAFOREST, Jean-Yves LAROCLETTE, Céline RUBIO

Représentés : Nathalie SARRAU par Dominique DEBAUX

Excusés : Michaël MONTEIRO, Muriel WOLKOWICKI

Absents :

Secrétaire de séance : Angélo CARINGI

Objet: BUDGET ANNEXE GÎTE COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - DE_2024_19

Sous la présidence de Gilbert GUILLOUX, le conseil municipal examine le compte administratif du budget annexe gîte communal 2023, qui s'établit ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		23 925.18		4 172.22		28 097.40
Opérations exercice	12 579.18		102 247.89	111 613.08	114 827.07	111 613.08
Total	12 579.18	23 925.18	102 247.89	115 785.30	114 827.07	139 710.48
Résultat de clôture		11 346.00		13 537.41		24 883.41
Restes à réaliser						
Total cumulé		11 346.00		13 537.41		24 883.41
Résultat définitif		11 346.00		13 537.41		24 883.41

Hors la présence du maire,

LE CONSEIL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs du compte administratif du budget annexe gîte communal 2023.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 04/04/2024
et publié ou notifié

le 04/04/2024
AGEDI

Dépôt Préfecture de SAONE ET LOIRE

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 04/04/2024

071-217100841-20240402-DE_2024_19-DE



Le Maire,

Brigitte DARMEDRU.